VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'UN

JOLI COTTAGE SIMPLE RETIRÉ DE LA BANQUETTE

DANS LE

PREMIER DISTRICT.

No 2526 Palmyra,

Entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

JEUDI, LE 21 OCTOBRE, 1909, A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, No 311 RUE BARONNE.

Mme Ruth Herbert, Femme de Charles Spicer, et als., vs les Mineurs Smith.

No 90,619 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. DIVISION "B.

PAR CARRERE & KEENEY— Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 808 rue Perdido (rez-de-chaussée) — JEUDI, le 21 octobre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 2 septembre 1909 et [illegible] et signé en Cour ouverte le 10 septembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 5, borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyre, désigné par le No [illegible], sur un plan dressé par A. D. Hémécourt, ancien voyer, le 16 juillet 1865, déposé en l'étude de P. C. Cavelier, ancien notaire en cette ville, par acte daté du 10 octobre 1853, et par le même numéro d'une copie de plan dressé par Arthur de Armas, voyer, du 7 mars 1870, ledit lot mesurant en mesure américaine 27 pieds 4 pouces de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur.

Les améliorations consistant d'un joli cottage simple couvert en ardoises, retiré en arrière d'un joli grillage en fer et contenant 5 chambres, vestibule, galerie, dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc., et portant le numéro municipal 2526 rue Palmyre.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, et les frais de l'acte de vente pardevant Jno Watt Duffy, notaire. L'acquéreur ne prendra possession du lover que de la date de la signature de l'acte de vente et déposera avec l'encanteur 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

Ed. J. Tullborger, Fred Andry, avocats.

21 sept—21 26—oct 5 10 17 18 19 20 21

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU ENTIER D'UN "HOME MAGNIFIQUEMENT MEUBLE.

No 3016 RUE BOURGOGNE.

A l'Encan, MERCREDI, le 20 Octobre, à 11 heures a. m.

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE HENRIETTA DORA OHSE SMITH No 90 836, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé à la Nouvelle Orléans, Lne., le 27 septembre 1909, ordonnant à Harry W. Fitzpatrick, Encanteur, d'annoncer et de vendre, après délais légaux et avis, d'après l'inventaire enregistré, lequel est une partie décrite comme suit:

PIANO, BEAUX MEUBLES DE SALON ET SALLE A MANGER, USTENSILES DE CUISINE DE TOUTE DESCRIPTION, LE TOUT EN BONNE CONDITION ET DE HAUT GRADE.

CONDITIONS—COMPTANT. PAS DE LIMITE OU RESERVE. DEPOT REQUIS.

WOODVILLE & WOODVILLE,
CARSTEN E. TORJUSEN, Avocats.
Bureau: Bâtisse Maison Blanche.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur,
316 rue Carondelet.

29 sept—29—oct 3 10 17 20

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MACHINE PARLANTE.

REGISTRES! REGISTRES! REGISTRES!

MEUBLES DE BUREAU, COMPTES COURANTS.

A l'Encan, JEUDI, le 14 Octobre 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 823 rue Union, sans Limite ou Réserve.

National Automatic Fire Alarm Co. vs New Orleans Talking Machine Co., Ltd.

No 88,815—Cour Civile de District.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 1er octobre 1909 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique le reste de l'actif de la New Orleans Talking Machine Co. Ltd., consistant d'un grand assortiment de registres Victor, Edison, Columbia, American, Zono et Leeds de Phono, aussi meubles de bureau, comptoirs vitrines, addressograph, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
Jno. Dymond, Jr., E. M. Stafford, avocats.

[illegible] 9 oct—3 10 13 14

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE: Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s.

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

9 juin—1m.

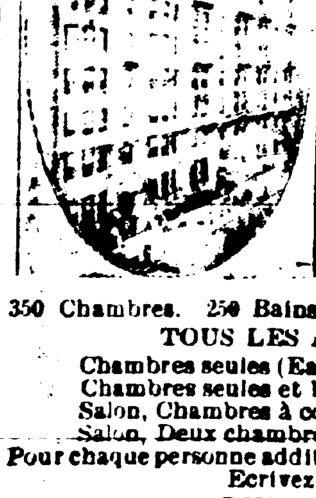

KING EDWARD HOTEL

(HOTEL DU ROI EDOUARD)

—A—

NEW YORK

145 à 155 W. 47th St.

A toucher de Broadway.

"Le véritable Cœur de New York."

350 Chambres. 250 Bains Privés. Absolument à l'épreuve du feu.

TOUS LES AGREMENTS MODERNES.

Chambres seules (Eau courante), $1.50.
Chambres seules et bain, $2.00, $2.50 et $3.00.
Salon, Chambres à coucher et Bain, $4.00 et plus.
Salon, Deux chambres à coucher et bain $5.00 et plus.
Pour chaque personne additionnelle dans la même chambre $1.00 extra
Ecrivez pour demander Livret.
PRIX SPÉCIAUX POUR L'ÉTÉ.

KING EDWARD HOTEL CO.,
JOHN HOOD, Prés. et Mgr.,
Anciennement du New Tifft House, Buffalo et Royal Hotel, Hamilton, Ont.

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Samedi, 16 octobre 1909, à 10 30 A. M.

Succession de George Maxwell

No 90,803—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

SAMEDI, 16 octobre 1909, à 10 30 h. A. M., sur les lieux, No 2700 rue Bourbon, coin Galvez, dans le Troisième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lu daté et signé du 5 octobre 1909 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan la propriété mobilière décrite dans l'inventaire enregistré se composant de: Deux wagons à ressorts, un lot d'articles divers (Junk), un buggy, un jeu de harnais, un cheval.

Conditions—Comptant sur place.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

6 oct—6 10 15 16

Freed & Co.

Succession de Edward G. Spooner.

No 90,209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. A.

La Résidence Simple à deux Etages en Bois,

No 2922 Rue N. Rempart,

Entre les Rues Press et Montégut.

A l'encan, MERCREDI, le 27 octobre 1909, à midi.

PAR FREED & CIE—A. A. Freed, Encanteur, à notre bureau, 534 rue Gravier.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. A., dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite—

Un certain terrain, lot de terre ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartient ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Montégut, Rempart, Bourgogne et Press, désigné comme lot No 1, sur un plan dressé par J. A. Gaux, daté du 9 mai 1841 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, quarante quatre pieds huit pouces de face à la rue Rempart sur trente et un pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossées, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être livrée au porteur des billets. L'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909 et de prendre possession des loyers de la date du passage de l'acte. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

James O'Connor, Stafford & Lambert, avocats pour l'Exécuteur.

26 sept—26—oct 3 10 17 24 27

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX SPLENDIDES CARRES DE TERRE
Rues Général Taylor, Berlin, Rocheblave et Dorgenois.
Et avenue Caffin, rues Lamanche, Derbigny et Solidelle.

Succession de Mme A. E. Knebel.

No 85 731—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI le 19 octobre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 13 septembre 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Le splendide carré de terre situé dans le Sixième District de cette ville, et borné par les rues Général Taylor, Berlin, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 300 pieds de face rue Rocheblave, 287 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Berlin, 270 pieds 8 pouces 4 lignes, plus ou moins, de façade rue Dorgenois, environ 65 pieds six pouces sur une première ligne faisant face à la rue Général Taylor, de là sur une ligne oblique le long de la rue Général Taylor, au coin de la rue Dorgenois, 224 pieds 9 pouces 1 ligne étant la même propriété décrite en détail dans l'acte de vente à Joseph Knebel, passé pardevant A. Hero Jr., notaire, le 26 mars 1903, étant une vente des héritiers de C. W. Sterry.

Cette propriété est accessible par la ligne de chemin de fer de l'avenue Napoléon, et est située dans une partie de la ville qui s'améliore rapidement.

2° Un certain ilet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 816 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 14 avril 1870 et déposé parmi les registres de A. Ducatel, notaire, comme plan No 39 du livre des plans No 7, borné par les rues Derbigny, Solidelle, l'avenue Caffin et la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) composé de vingt-deux lots, numéros de 1 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot 1 formant l'encoignure de l'avenue Caffin et la rue Derbigny et mesurant trente-et-un pieds de face à l'avenue Caffin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur et façade à la rue Derbigny. Les lots 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente-et-un pieds deux lignes de face à l'avenue Caffin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 11 formant l'encoignure de la rue Solidelle. Les lots 12 à 21 inclusivement mesurent trente et un pieds et deux lignes de face sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 12 formant l'encoignure de la rue Solidelle, et le lot 22 formant l'encoignure de la rue Derbigny, trente et un pieds de face sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) étant plus particulièrement décrite en l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 20 juin 1903, de R. Caliette à Jos. Knebel.

Une occasion pour spéculation ou placement, certain de s'améliorer.

Conditions—1|3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication publique, toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix d'achat, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant A. J. Cahill, notaire aux frais des acquéreurs.

15 sept—15 19 26—oct 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Rosa Brothers,

Veuve par 1er mariage de William Laub, et veuve par 2me mariage de James Arthus et de son époux William Laub.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,156—Division D—Attendu que Mme Teresa Jochal, veuve par 1er mariage de August Laub, maintenant épouse de Charles Thomas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feu Mme James Arthus et de son prédécédé époux William Laub, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

2 oct—2 6 11

Succession de Jno. Y. Gilmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 66,546—Division C—Attendu que John Y. Gilmore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Jno Y. Gilmore, décédé testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—R. H. Browne, avocat.

30 sept—30—oct 4 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

D. Rau & Son vs Hugo Knobiock.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 3-738 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique en face de mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 19 octobre 1909, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir: Un wagon à ressorts à quatre roues, un cheval bai brun, un jeu de harnais, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—John F. Casey, avocat pour le demandeur.

8 oct—8 14 19

Mary Brown vs Joseph Pierce.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 40 500—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville MARDI le 19 octobre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de ma son, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. H. N. Gautier, avocat pour le demandeur.

8 oct—8 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gondset Broctura vs Mme A. Gazana et al.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 34 282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, Joseph Riley, défendeur en cette affaire, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la maison de Cour No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 16 octobre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District dans l'ilet borné par les rues Howard, Sud Liberté, Washington et Sixième, ilet 333; ledit lot mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Howard sur 100 pieds 6 pouces de profondeur, désigné par le No municipal 2832 rue Howard. Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.

15 sept—15 19 26—oct 3 10 16

VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MAGDALENA MEDARIS—No 87 046—Cour Civile de District, Division E.

Trois terrains désirables,

Troisième District, rue Mazant, entre les rues Rempart et St Claude.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E Cour Civile de District, daté et signé en cour ouverte le 4 août 1909, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 21 octobre 1909, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et appartenant ou de quelque façon en dépendant, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Rempart, France, St Claude et Mazant, désigné par les lettres S. T. et U. d'après un devis de voyer dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 octobre 1908, annexé à un inventaire pris par Wm V. Seeber, notaire, le 17 septembre 1908, d'après cela lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Mazant sur la même largeur dans le fond, et par une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 88 pieds 6 pouces, et lesdits lots sont composés des lots 12, 13 et 14 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 20 mai 1838, déposé en l'étude de Octave De Armas, ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a payable en un ou en et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et de déposer avec l'encanteur 10 0|0 du prix de la vente au moment de l'adjudication, et les actes de vente devant être pardevant Wm V. Seeber, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN, Encanteur.
331 333 rue Carondelet

A. J. Rossi, avocat pour la demanderesse. Zengel, Thomas & Suthon, avocats pour la 3rd Dist. Savings Bank & Trust Co., tutrice pour le mineur.

19 sept—19 26—oct 3 10 17 21

Johness Realty & Investment Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Amélie Duffourc.

PAR JOHNESS REALTY & INVESTMENT CO—Allen H. Johness, Encanteur—JEUDI, le 14 octobre 1909, à midi, il sera vendu à l'encan, à mon bureau, No 827 rue Gravier, le

JOLI COTTAGE

Simple et attrayant, No 7830 rue Hickory, entre les rues Fern et Burdette, sur deux terrains, la maison consiste de galleries sur le devant et sur le côté, deux chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et chambre à bain avec amélioration sanitaire, hangar et écurie dans la cour.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, in re Succession de Amélie Duffourc, Dossier No 88,331, daté et signé du 1er juin 1909, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 222, borné par les rues Hickory, Burdette, Fern et Green, lesdits lots sont désigné par les numéros municipaux 7 et 8 sur un certificat ou devis de voyer daté du 29 janvier 1906 par D. E. Seghers et fils, voyers, et annexé à un acte de vente par Frederick Lambert à Mme Henry To edano, passé le 26me jour de juillet 1906 pardevant Michel V. Dejean, un notaire en cette ville, et d'après lequel dit devis les lots 7 et 8 mesurent chacun trente (30) pieds de face à ladite rue Hickory sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions: Un tiers (1|3) ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être démontré par les billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et par lui endossés, stipulant de porter intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de leur date jusqu'au paiement final, et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété jusqu'à paiement final dudit billet. Les taxes pour l'année courante 1909 contre ladite propriété devant être assumées par l'acquéreur, au dessus et en plus du montant de son enchère. Le transfert de l'assurance, et toutes autres clauses de sécurités de non aliénande devant être en l'acte de vente, par devant John J. Ward, notaire aux frais de l'acquéreur, dix (10 0|0) pour cent du prix d'achat devant être déposé avec Allen H. Johness, encanteur pour lier la vente, au moment de l'adjudication.

ALLEN H. JOHNESS, Encanteur.
W. S. Hero, avocat.

14 sept—14 21 28—oct 5 12 14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Michael J. McTiernan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90 282—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. S. Fairfax et Frank E. Burns, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

8 oct—8 12 17

Succession de Mme Marie Joséphine [illegible] épouse de Frank J. Chauvet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 89 956 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank [illegible] tuteur naturel ad hoc [illegible] de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Jacquet & Hébert, avocats.

8 oct—8 12 17

Succession de Henry Gassenberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91 087—Division A — Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Gassenberger, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

8 oct—8 12 17

Succession de John M. Ordway.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90 670—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Fanny E. Kaster, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.

7 oct—7 11 16

Succession de Wm J. Mellor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90 180—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Laura Bean, veuve de Wm J. Mellor, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — L. R. Hoover et E. A. Parsons, avocats pour l'administratrice.

5 oct—5 9 14

Succession de Mme Geo. R. Kroeper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 89 833—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par le George R. Kroeper, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Legier et Giesson, avocats.

5 oct—5 9 14

Succession de Mme Jane Killeen,

veuve de John Gutrovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,481—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nicholas Gutrovich, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.

2 oct—2 6 11

Succession de Samuel O. Leblanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 88,255.—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par B. C. Leblanc et J. E. Lunlap et W. B. Burkenroad, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—C. S. Hebert, avocat.

2 oct—2 7 12

Succession de Joseph Heintz et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 88,501 —Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Heintz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—W. Alexander Bahns, avocat.

30 sept—30—oct 4 9

AVIS AUX CREANCIERS

A. D. Kern Printing Co. Ltd. vs Retailers Ice and Cold Storage Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 88 975—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Alexander Allison, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Denegre et Blair, Henry H. Chaffe, avocat pour le Receveur.

5 oct—5 9 14

BOIS DE CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

	Class A.	class B.	Class
Piling, per foot	10		
Yellow pine rough, per 1,000 feet—			
Sills, joists and Scantlings	15 00	$12 00	$10 00
1, 1¼ and 1½x12	25 00	15 00	12 00
Dressed flooring	25 00	15 00	12 00
6 and 7" dressed weather boards	17 50	14 50	12 00
T.andG. ceiling	25 00	22 00	7 00
Rough side boards or sheathing			[illegible]
Dressed side boards or sheathing			9 50 [illegible]
Weather board stock			
Cypress—			
Piling, per lineal foot	10		[illegible]
Rough boards, choice and prime	35 00	25 00	[illegible]
Merchantable	15 00	16 5[illegible]	
" sky, 1, 2, and 4x6	10 00	11 [illegible]	
Pox	14 00		
Mahogany timber, per ton	50 00	65 [illegible]	
Cedar timber, per ton	50 00	75 [illegible]	
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché			
Oak lumber, per 1000	30 00	[illegible]	
Shingles—			
26-in hert sawed	3 75	—	
20-in split, ordinary	3 50	—	
20-in split, guaranteed	3 75	—	
Laths, per 1000	2 75	—	
Lime	75	[illegible]	
Cement, domestic	1 25	[illegible]	
Cement, imported	2 50	[illegible]	
Slate	3 50	[illegible]	
Brick, Lake and I. C. R. R.	10 00	[illegible]	
Brick, paving	9 25	9 75	
Brick, ordinary	5 00	[illegible]	

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un intérêt, etc., dans une succession de valeur.

James [illegible] Begg vs Robert J. Maloney et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No [illegible] 006—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2[illegible] octobre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Robert J. Maloney en et à la succession de sa mère, intitulée Succession de Mme Elizabeth C. Herbst, épouse de James H. Maloney, No 90,480 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, son intérêt étant un septième de ladite succession comme un tout de un des sept héritiers de sa mère.

L'inventaire pris par Meyer S. [illegible], notaire, le 3 septembre 1909 enregistré le [illegible] septembre 1909, No 90,480, Succession de Mme Elizabeth C. Herbst. Argent en cas que $9 803 06.

Meubles et mobiliers au domicile de la défunte No 1720 rue Constantinople, Nouvelle Orléans, $271 00. 13 actions du stock de la Lafayette Fire Ins. Co. $2 600, dix actions du stock de la Hibernia Bank & Trust Co. à $525 par action, $5,250 00.

100 actions communes du Stock N. O. Railways & Light Co., $1 950.

110 actions de Stock N. O. Land Company $2 970.

1 billet de Mme Andrews, $3 825 13.

Réclamation en le procès de James H. Maloney vs Maison Blanche, $2,000.

Procès Jos H. Maloney vs Mme H. Schwartz $13 500.

1° Un terrain borné par les rues Camp, Julie, St Charles et St Joseph, ayant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue Camp, entre les rues Julie et St Joseph sur 173 pieds de profondeur, l'acte enregistré dans le livre 119, folio 187, $8,000.

2° Une moitié indivise de 3 terrains A, B, C sur un devis annexé à un acte d'achat, 11 avril 1886, en l'ilet borné par les rues Joséphine, Magasin, Camp et St André, le lot A ayant quarante-sept pieds, neuf pouces quatre lignes de face à la rue Joséphine sur cent quatre vingt treize pieds, sept pouces quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Magasin cent quatre vingt-douze pieds, six pouces et quatre lignes sur le côté le divisant du lot B. Le lot B mesurant trente-huit pieds, onze pouces de face à la rue Joséphine sur cent quatre vingt onze pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot C. Le lot C mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot B, cent quatre vingt onze pieds deux pouces et quatre lignes sur le côté près de la rue Camp, acquis par J. H. Maloney de Henry Abraham, par acte passé pardevant Jr. Bendernagel, notaire, le 11 avril 1888, enregistré livre 128, folio 244, $5,500.

3° 12 terrains dans l'ilet borné par les rues Amelia, Peniston, Jersey ou Annonciation et Levée, No 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 sur un devis de D'Hémécourt du 7 février 1877, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, 17 avril 1877 de la vente de Frederick Wintz à Mlle Clara Rucereau, le lot 11 ayant trente pieds de face à la rue Jersey, trente pieds six pouces et deux lignes dans le fond, cent cinquante-deux pieds un pouce et cinq lignes de profondeur.

Le lot 13 ayant trente et un pieds, quatre pouces et une ligne de face à la rue Levée, trente pieds six pouces et deux lignes de largeur dans le fond, cent trente cinq pieds un pouce et cinq lignes du côté de division du lot 12 et cent trente neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté le plus près de la rue Amelia.

Le lot 14 formant l'encoignure des rues Levée et Amelia a trente deux pieds deux pouces de face à la rue Amelia, six neuf pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du lot 15, quatre vingt-quatorze pieds trois pouces et deux lignes à la rue Levée.

Les lots 15 à 23 inclusivement ont chacun quatre vingt treize pieds, trois pouces de profondeur par les façades suivantes à la rue Amelia.

Lot 15 vingt neuf pieds neuf pouces et quatre lignes.

Lot 16 trente pieds trois pouces et quatre lignes.

Lot 17 vingt neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Lot 18 vingt neuf pieds dix pouces et quatre lignes.

Lot 19 trente pieds et quatre lignes.

Lot 20 trente pieds trois pouces et quatre lignes.

Lot 21 vingt neuf pieds neuf pouces et quatre lignes.

Lot 22 trente pieds six pouces et quatre lignes.

Lot 23 trente et un pieds cinq pouces et quatre lignes.

Acte passé pardevant Morgan Gurley le 31 juillet 1890, enregistré livre 136, folio 108, $12 000.

4° Un terrain dans l'ilet 73 borné par les rues Joséphine, Chippewa, Jackson et Annonciation, [illegible] formant l'encoignure des rues Joséphine et Annonciation, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine sur cent vingt pieds de face à la rue Annonciation—$1,400.

5° Les lots 24 et 25 dans l'ilet 102 borné par les rues Annonciation, Joséphine, St-André et Laurel. Le lot 24 formant l'encoignure des rues Annonciation et Joséphine et ayant quarante et un pieds deux pouces à la rue Annonciation sur cent pieds à la rue Joséphine quarante pieds onze pouces de largeur dans le fond. Le lot 25 mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation sur cent pieds de profondeur, vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond. Acquis de James M. Conner, le 14 mars 1905, enregistré livre 221, folio 312, $3,300 00.

6° Lot No 3 dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Rempart et Saratoga, mesurant trente pieds de face à la rue Washington sur cent dix pieds, entre lignes parallèles, l'acte pardevant R. J. Maloney, livre 183, folio 528—$1,800.

7° Le lot A dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Sixième et Washington Avenue, ayant quarante deux pieds de face à la rue Annonciation, par cent soixante pieds, sept pouces et une et 1|2 ligne de profondeur sur le côté le plus près de l'avenue Washington, et cent soixante pieds, sept pouces et deux lignes sur la ligne la plus proche de la rue Sixième, acte pardevant R. J. Maloney, 26 mars 1902, enregistré livre 187, folio 794—$3 000.

8° Le lot 1 dans l'ilet borné par les rues Julie, Baronne, Girod et Carondelet, mesurant trente et un pieds onze et cinq huitième de pouces de face à la rue Julie sur quatre vingt sept pieds dix et cinq huitièmes de pouces de profondeur et façade à la rue Baronne. Acte pardevant Chas Theard, notaire, 27 juillet 1896, enregistré livre 161, folio 719, $9,000.

9° Le lot 10 dans l'ilet 166 borné par les rues Peniston, Constance, Laurel et Amelia, ayant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Peniston sur cent quinze pieds quatre pouces et cinq lignes. Acte pardevant R. J. Maloney, 13 mars 1899. Enregistré livre 171, folio 242, $1,000 00.

10° Une moitié indivise du tout du lot 13 et dix pieds du lot 14, mesurant quarante pieds de face à la rue Laurel sur cent vingt-cinq pieds trois pouces. L'acte pardevant R. J. Maloney, 20 avril 1899, enregistré livre 171, folio 353, $1,500.

11° Lots 20 et 21 dans l'ilet borné par les rues St-André, Camp, Chestnut et Joséphine, mesurant chacun trente-deux pieds et un sixième de ligne de face à la rue St-André sur cent vingt cinq pieds de profondeur. $7,000.

12° Lot rue Dauphine et Iberville dans l'ilet borné par ces rues et Bourgogne et Canal, ayant vingt six pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent vingt sept pieds dix pouces et deux lignes, acquis par acte pardevant Theo Guyol, notaire, 30 septembre 1880, enregistré livre 112, folio 786.—$20,000.

13° Un tiers dans l'ilet borné par les rues Canal, Iberville, Dauphine et Bourgogne, étant la quatrième bâtisse de l'encoignure de la rue Iberville et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Dauphine sur cent vingt-sept pieds. Acte pardevant A. Hero, notaire, 2me jour de mars 1880. Enregistré livre 112, folio 287, $25,000.

14° Lots 8, 9 et 10, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, Jackson et Joséphine, et ayant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Joséphine sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, le lot 8 formant l'encoignure des rues Camp et Joséphine. Acte de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, 17 avril 1873, livre 101, folio 720, $8,000.

15° Lot 25 dans l'ilet 27, borné par les rues Camp, Magasin, Joséphine et St André, ayant trente-et-un pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Camp sur cent six pieds, six pouces et sept lignes et trente et un pieds dix pouces et trois lignes de largeur dans le fond. Contre lettre Vic Leclerc, livre 322, folio 403—$1,600.

16° Lots 3 et 4 dans l'ilet borné par les rues Henry Clay, Calhoun, Annonciation et Tchoupitoulas, ayant chacun trente deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Calhoun sur cent dix pieds, acquis par acte pardevant Morgan Gurley, 19 janvier 1892, en [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

registré livre 141, folio 444, $1,200.
Total $152,469.

La moitié indivise de ladite propriété en la Nouvelle Orléans, appartient au Dr. J. H. Maloney et l'autre moitié à la succession de Mme Elizabeth C. Maloney son épouse, et le septième de sa succession est hérité par Robert J. Maloney.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
F. E. Forman, avocat pour le demandeur.

24 sept—24|25—oct 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur du Cinquième District.

Succession de William E. Kelly

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — Nos 62 957 et 71 317 — En vertu d'un writ de fieri facias contre John Finley, tuteur et en faveur de Mme Margaret Kelly, épouse de Jules Fondieaux, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 novembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'ilet No 8, lequel est borné par les rues Delaronde, Patera, Bouny et Seguin, d'après un devis fait par A. De Armas, voyer, le 3 janvier 1871, et annexé à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 20 janvier 1881, ledit lot mesure, en mesure américaine, trente deux pieds deux pouces de face à la rue Delaronde sur quatre-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de vingt pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Louis H. Burns, avocat pour le demanderesse en exécution.

1 oct—1 2 8 15 22 29—nov 4

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT,

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1909.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 5-8 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6 00; par express, $6.40 pédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $2.00, y Compris l'Abonnement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs
Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale coin de la rue Camp.

6 mars [illegible]

CHARTER

OF THE "AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY" — State of Louisiana, Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New-Orleans, Ltd.", the domicile whereof shall be in the City of New Orleans in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities, to borrow and lend money, to buy and sell property, real or personal; to act as trustee in bankruptcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations or as agent for corporations or individuals; to act as a depository, and to guarantee the value of property and accounts.

No stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand ($500,000.00) Dollars, divided into shares of One Hundred ($100.00) Dollars each payable in cash, or its equivalent, and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand ($3,000.00) Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually by ballot on the first day of July of each year or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders' meetings to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gallier J. Capdevielle, President, Archibald J. Douglas, Vice President, Francis W. Pike, Secretary and Treasurer, Ernest T. Florance and Philip L. Asher and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three fourths vote of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign hereto with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHRHOFF.
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS,
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE,
PHIL. L. ASHER.

LYLE SAXON,
Notary Public.

I the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana, hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Limited" was this day recorded in my office in book No 950, folio [illegible]

(Signed) EMILE LEONARD,
Deputy Recorder.

Aug. 13, 1909.